

Commune de NOUIC
(Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/63
Décision modificative n° 2 – Budget Commune

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt - quatre
le 29 novembre à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, MME DELUCHE, CIBERT, MM.
BONNAUD, LEURS, CRUCHET, REBEYRAT, MME GIRAUD

ABSENTS : MM RIGAUDEAU (pouvoir à M. NOUGIER), PASCAL.

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire

DM n° 2- BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'opérer des virements de crédits en vue de réajuster le budget primitif Commune :

Un tableau récapitulatif est présenté, pour approbation au Conseil.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- approuve la décision modificative n° 2 au budget Communal suivant le tableau présenté
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 5 décembre 2024

POUR EXRAIT CONFORME
Nouic, le 5 décembre 2024

Le Maire
Serge NOUGIER



28/11/2024	Edition de Décision Modificative	1 / 1
------------	---	-------

Décision modificative n°2 (virement de crédit)

Description : Décision Modificative 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 65 6541		277,00	Créances admises en non -valeur
D F 68 6817	277,00		Dotation aux dépréciations des actifs circulants

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		277,00
	Réductions		277,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	277,00
Solde Réductions	277,00
Ouv. - Réd.	